

## COMMUNE DE SERIGNAN

### AVIS AU PUBLIC

Par délibération du 14 avril 2025, le conseil municipal de SERIGNAN a décidé d'approuver le lancement d'une concertation publique complémentaire relative au projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) GARENQUE.

Dans le cadre de cette procédure, un dossier compilant les pièces relatives à ce projet sera mis en ligne sur le site internet de la commune et sera disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (tous les jours ouvrés, sauf les après-midis des lundi, mardi et vendredi).

Ce dossier comprend :

- La délibération de la commune fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, après avis des collectivités publiques concernées.
- Un plan de situation.
- Un plan délimitant le périmètre de la concertation.
- Une notice explicative détaillant les objectifs et les enjeux du projet et ses évolutions depuis la précédente concertation.
  
- L'évaluation environnementale.
- L'avis de l'autorité environnementale.
- L'avis du CNPN.

Il est rappelé que le public peut s'exprimer par mail via l'adresse électronique : [zacgarenque@ville-serignan.fr](mailto:zacgarenque@ville-serignan.fr) ou en formulant ses observations sur un **cahier d'observations** disponible en mairie.